

# 4<sup>ème</sup> Manche Coupe du Var 2021 Samedi 18 septembre 2021











### **Organisation**:

Directeur de course : Eric Pomet

**Carte**: Jardin des l'Oliviers 2016, Echelle: 1/3500ème, Equidistance: 5 mètres

Accès: La valette, D46 et intersection AV Amiral Orosco



**<u>Circuits</u> D'ORIENTATION**: OUVERT A TOUS :

VERT ET VERT ACCOMPAGNE: 1540M D+ 70M

BLEU: 2050 M - D+ 85M JAUNE: 3030 M - D+ 150M

**Accueil** : A partir de 9h45 - Contrôle du pass sanitaire

Départs entre 10h00 et 12h00 - Fermeture des circuits : 13h00

Parking/Accueil : 0 à 100 m Horaires de départ en libre service..

Circuits chronométrés.

inscriptions obligatoires sur: http://co-paca.info/inscription/ jusqu'au 15 septembre 2021 à 23h00

Aucune inscription sur place

Tarifs par circuit: Licencié FFCO Var : 1€

Licencié FFCO Hors Var : 5€ - 3€ jeunes mois de 17ans

Non licencié: 5€ pass découverte et puce compris (une caution de 25€ sera demandée pour la puce)

Pour être chronométré vous devez obligatoirement présenter un certificat médical

de non-contre-indication à la pratique de la course d'orientation en compétition de moins d'un an et pass sanitaire

Cette course pourra être annulée si les conditions météo sont défavorables (niveau de risque rouge) <a href="http://www.var.gouv.fr/acces-aux-massifs-forestiers-du-var-a2898.html">http://www.var.gouv.fr/acces-aux-massifs-forestiers-du-var-a2898.html</a>

#### **PASS SANITAIRE**

Le Pass Sanitaire sera contrôlé à l'accueil sous format papier ou numérique (voir extrait ci dessous)

Toute personne ne répondant pas aux exigences du Pass sanitaire ne pourra pas participer à la manifestation.

## **COVID 19**

1/ Extrait de l'Article 2.3 du decret n° 2021-699 du 1er juin 2021 modifie par le decret n° 2021-955 du 19 juillet 2021 :

« Article 2-3 Version en vigueur depuis le 09 juin 2021

Création Décret nº2021-724 du 7 juin 2021 - art. 1

I.-Les justificatifs dont la présentation peut être exigée sont générés :

1°Pour le résultat de l'examen de dépistage virolo gique ou le certificat de rétablissement, par le système d'information national de dépistage ("SI-DEP") mis en oeuvre en application du décret n°2020-551 du 12 mai 2020 relatif aux systèmes d'information mentionnés à l'article 11 de la loi n°2020-546 du 11 mai 2020 prorogeant l'état d'urgence sanitaire et complétant ses dispositions ;

2°Pour le justificatif de statut vaccinal, par le traitement automatisé de données à caractère personnel "Vaccin Covid" mis en oeuvre en application du décret n°2020-1690 du 25 décembre 2020 autorisant la

création d'un traitement de données à caractère personnel relatif aux vaccinations contre la covid-19.

Le port du masque dans la zone d'accueil est obligatoire.

Ne pas venir à plus de deux personnes devant la table d'accueil.

Du gel hydroalcoolique avant de prendre la carte et à l'arrivée sera disponible.

Respecter la distanciation sociale, ne pas se regrouper à plus de 10 avant ou après la course.

Bien vouloir venir avec l'appoint pour votre inscription, afin d'éviter les manipulations d'argents.

## Rappel des mesures d'hygiènes



**Renseignements:** 

**Email**: eric.pomet@orange.fr - **Tél**: 06 33 56 11 35